



➤ **Pour les personnes physiques :**

Bénéficiez-vous du statut de jeune agriculteur (JA) (bénéficiaire des aides nationales à l'installation et installé à la date de signature de cet imprimé depuis moins de 5 ans à compter de la date figurant sur votre certificat de conformité CJA) :  oui  non

Ce projet s'inscrit-il dans votre plan de développement du dossier d'installation (DJA):  oui  non

➤ **Pour les personnes morales :** Nombre d'associés - exploitants : |\_|\_| Nombre d'exploitations regroupées : |\_|\_|

Associé(s) remplissant la condition d'âge <sup>(1)</sup>	Nom et prénom des associés-exploitants ou dénomination sociale	N°SIRET (ou PACAGE)	JA	Projet inscrit dans votre plan de développement JA
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Avoir au moins 18 ans et moins de 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de dépôt de la demande. Au moins un des associés doit remplir cette condition.

➤ **Pour les propriétaires non exploitants :** Veuillez préciser l'identité de l'exploitant remplissant les conditions d'éligibilité :

Nom et prénom de l'exploitant ou dénomination sociale	N°SIRET (ou PACAGE)	Date de naissance	JA	Projet inscrit dans votre plan de développement JA
			<input type="checkbox"/>	

➤ **Pour tous demandeurs :**

Etes vous adhérent à une Coopérative d'utilisation de matériel en commun (CUMA) :  oui  non

Si oui, préciser le nom et le numéro de la CUMA : \_\_\_\_\_

Etes vous adhérent à une organisation de producteur :  oui  non

Si oui, préciser le nom et le numéro de l'organisation : \_\_\_\_\_

## CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

**a) Localisation du siège de l'exploitation :**  Identique à la localisation du demandeur

Sinon, merci de préciser l'adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Commune : \_\_\_\_\_

**b) Zone du siège de votre exploitation : (pré-rempli)**

Zone défavorisée :  oui  non

Zone vulnérable :  oui  non Si oui, préciser la date du zonage :  avant 1<sup>er</sup> janvier 2007  après 1<sup>er</sup> janvier 2007

**c) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et sur les prélèvements d'eau au titre de code de l'environnement (art. L 214-1 à L 214-6 et L 512-1 à L 513-3).** Veuillez indiquer si votre exploitation :

relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Si plusieurs ateliers concernés, veuillez indiquer pour lesquels : \_\_\_\_\_

relève du régime d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau (forage pour les bâtiments d'élevage) ;

ne relève pas de ces réglementations.

**d) Situation de votre exploitation au regard des normes réglementaires**

**d1) normes liées à la gestion des effluents**

Votre siège est en zone vulnérable et dans ce cas :

- disposez-vous, avant projet, des capacités de stockage des effluents :  
 RSD de 2 mois <sup>(1)</sup>       ICPE de 4 mois <sup>(2)</sup>       non <sup>(3)</sup>
- disposez-vous, avant projet, des capacités agronomiques :  
 oui       non <sup>(3)</sup>

Merci d'indiquer si vous avez réalisé les travaux de mise aux normes dans le cadre d'un PMPOA :

- oui       non : \_\_\_\_\_ (si non précisez)
- Uniquement pour les projets « Bâtiments » et sauf cas des exploitations où l'ensemble des animaux est logé en aire paillée intégrale (100% litière paillée accumulée, pas d'effluent liquide), pour compléter mon dossier, je joins à ma demande une expertise sur la situation de mon exploitation <sup>(4)</sup> :  
 AVANT projet,  
 APRES projet,  
 aucune expertise complémentaire n'est à joindre.

**d2) normes liées au bien-être des animaux** (à ne remplir que si l'atelier est directement concerné par le projet)

Etes-vous aux normes pour chacun de ces ateliers :

- Veaux de boucherie       oui       non <sup>(5)</sup>
- Poules pondeuses       oui       non <sup>(5)</sup>

- (1) Règlement sanitaire départemental (RSD), la capacité de stockage obligatoire est de deux mois (2 mois)
- (2) Installations classées pour l'environnement (ICPE), la capacité de stockage obligatoire est de quatre mois (4 mois)
- (3) Dans ce cas, si vous n'êtes pas jeune agriculteur, vous ne pouvez pas accéder à l'aide PMBE, sauf si vous êtes en mesure de présenter un arrêté d'engagement juridique notifié ou en cours de notification au titre du PMPOA et qui accorde des délais de réalisation, sous réserve que ces derniers soient encore valides.
- (4) Un feuillet « Etat des lieux réalisé par l'éleveur » (voir pages 11 et 12) vous indique s'il est nécessaire de compléter votre dossier par une expertise de dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents et, le cas échéant, le type d'expertise (avant et/ou après projet) à joindre. Voir dans le feuillet les réponses « oui » dans la rubrique « en conclusion ».
- (5) Si non, vous ne pouvez pas bénéficier d'une aide pour l'atelier qui n'est pas aux normes au regard du bien-être de l'espèce animale concernée.

e) Effectifs	Effectif total de l'exploitation avant projet	Effectif concerné par le projet	Effectif total de l'exploitation après projet
Vaches laitières			
Vaches allaitantes			
Génisses lait			
Génisses viande			
Taurillons ou bœufs			
Veaux de boucherie			
Brebis lait			
Brebis viande			
Chèvres			
Poulinières ①			
Chevaux lourds (boucherie) ①			
Chevaux d'élevage < à 3 ans ①			
Poules pondeuses			
Volailles de chair			
Palmipèdes à foie gras			
Lapins			
(*)			

① Rappels sur l'accès PMBE pour les équins : les élevages éligibles sont ceux disposant au minimum de 6 ha d'herbe et détenir au minimum soit 3 poulinières, soit 10 chevaux lourds (destinés à la boucherie), soit 10 chevaux d'élevage de moins de 3 ans.  
(\* ) autres que bovins, ovins, caprins, avicole, cunicole et équins : préciser

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

### a) Eléments concernant le projet :

Type de production concernée par le projet :

- bovine     ovine     caprine    précisez la filière :  lait     viande     mixte  
 équine     avicole (y compris palmipèdes à foie gras)     cunicole

Si vous avez coché plusieurs cases, veuillez préciser la production principalement concernée par le projet ainsi que la filière le cas échéant :

\_\_\_\_\_

Type de projet :  Bâtiment

S'il s'agit d'un projet bâtiment, êtes-vous propriétaire du terrain d'implantation du bâtiment ?

- oui     non (si non joindre l'attestation d'autorisation complétée par le propriétaire, y compris lorsque le propriétaire est associé-exploitant)

Lieu des travaux :  Identique à la localisation du siège de l'exploitation

Sinon, merci de préciser l'adresse : \_\_\_\_\_

Département |\_\_|\_| Commune |\_\_|\_|\_|\_|\_| lieu dit : \_\_\_\_\_

### b) Description des travaux et du projet « Bâtiment » :

- construction neuve     extension d'un bâtiment existant     rénovation d'un bâtiment existant

Veuillez indiquer la surface construite et ou rénovée : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Dont :  logement des animaux    précisez : litière accumulée : BOC<sup>(1)</sup>  oui  non    Hors BOC<sup>(2)</sup> :  oui  non

<sup>(1)</sup> BOC : Bovin, Ovin, Caprin

<sup>(2)</sup> Hors BOC : Autres productions : Avicole, Cunicole et Equine

salle de traite / laiterie

investissements de gestion des effluents d'élevage (si JA)

autres constructions (à préciser ci-dessous, par exemple : locaux et équipements sanitaires)

#### Déroulement du projet :

Date prévue de début de projet : \_\_\_/ 20\_\_\_ (mois, année)    date prévue de fin de projet : \_\_\_/ 20\_\_\_ (mois, année)

**Description du bâtiment envisagé** (mode de logement des animaux, matériaux utilisés, nombres de places,...)

Equipements intérieurs :

Salle de traite, laiterie :

Equipement de stockage des effluents (uniquement si JA bénéficiant du régime dérogatoire pour la mise aux normes de son exploitation) :

Autres :

### c) Vérification du critère communautaire lié à l'amélioration du niveau global des résultats de l'exploitation à partir des résultats prévisionnels de l'exploitation

Si vous avez une comptabilité :

(en euros)

	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme de l'exploitation		
Produit d'exploitation : ventes + primes		
Excédent brut d'exploitation (EBE)		

Si vous n'avez pas de comptabilité :

(en euros)

	Valeur de l'année précédente	Valeur prévisionnelle après réalisation du projet (en année de croisière)
Annuité emprunts moyen et long terme de l'exploitation		
Produit d'exploitation : ventes + primes		
Solde d'exploitation : recettes - dépenses		

**d) Autres critères d'appréciation du projet pour lequel la demande de subvention est présentée**

- Nombre d'UTH :            avant projet : \_\_\_\_\_                            après projet : \_\_\_\_\_
- Des innovations technologiques sont-elles introduites par votre projet sur l'exploitation :
  - utilisation de bio-matériaux :
    - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
  - système de traitement alternatif des effluents :
    - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
  - amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment et/ou utilisation d'énergie renouvelable :
    - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
- Votre projet a-t-il pour effet de réduire la pénibilité du travail ou des temps de travaux ?
  - oui    non            Temps de travail gagné estimé \_\_\_\_\_ (en heures/jour)
- Votre projet comporte-t-il des couloirs de contention des animaux bovins en particulier ?  oui    non
- Votre projet comporte-t-il des zones sécurisées d'isolement temporaire pour les animaux ?  oui    non
- Votre projet modifie t-il votre système d'élevage en vue d'améliorer les conditions sanitaires et le bien-être des animaux (au-delà des normes réglementaires) ?
  - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
- Etes-vous adhérent à une organisation de producteurs pour la (ou les) filières concernées par le projet ?
  - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
- Votre projet d'investissement s'intègre-t-il dans une démarche qualité ?
  - votre exploitation est qualifiée au titre d'une charte de bonnes pratiques d'élevage :
    - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
  - votre exploitation est qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée :
    - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
  - la production et les produits issus de l'activité d'élevage aidée sont sous Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) tels que : label rouge, Appellation d'origine protégée (AOP), Identification géographique protégée (IGP), Spécialité traditionnelle garantie (STG), agriculture biologique) ou sous certification de conformité :
    - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
- Votre projet répond-il à une charte paysagère et/ou avez-vous recueilli un conseil en architecture (CAUE, autres structures) ?
  - oui    non            Si oui précisez : \_\_\_\_\_
- Avez-vous souscrit des mesures agroenvironnementales (MAE, CTE, CAD) dont le contrat est encore en cours à ce jour, ou des MAET ?
  - oui    non            Si oui précisez l'année et le type de MAE : \_\_\_\_\_
- Votre exploitation est-elle intégrée dans une démarche globale de type diagnostic énergétique ?

- Pouvez-vous nous indiquer l'évolution de vos surfaces de prairies permanentes et de cultures fourragères du fait de votre projet ?

	Surface avant projet (en ha)	Surface après projet
Prairies permanentes		
Prairies temporaires		
Cultures fourragères		
Total Surface Fourragère Principale		
Total Surface Agricole Utile		

- Après réalisation de votre projet, les fosses de stockage des effluents (purin, lisier, eaux blanches et vertes) seront-elles couvertes ?
  - oui complètement    oui partiellement                             non
  - Si oui, un système de récupération des émissions de gaz à effet de serre est-il prévu :  oui    non
  - Si oui, une valorisation énergétique des gaz récupérés est-elle prévue :  oui    non

## DEPENSES PREVISIONNELLES :

### a) Bâtiment pour les élevages bovin, ovin, caprin (BOC) :

Veuillez indiquer le montant global de votre projet pour ces élevages : \_\_\_\_\_ euros

	Logement des animaux (3)		Gestion des effluents (3)		Salle de traite / Laiterie		Autres constructions		Nom des entreprises correspondant aux devis
	(1)	Montant HT (€)	Montant HT (€)		(1)	Montant HT (€)	(1)	Montant HT (€)	
Réseaux divers	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Terrassements, fondations	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Gros œuvre, maçonnerie, bardage	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Aménagements extérieurs (hors voiries)	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Matériels et équipements fixes	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Couverture, charpente, fosse ou fumière non reliée à une fosse									
Electricité, plomberie									
(2) Prestation de conception et de maîtrise d'œuvre, diagnostics éventuels									
(4) En cas d'auto-construction, main-d'œuvre de l'éleveur									
Total									

**Éléments réalisés en bois** : La structure porteuse, la charpente, les menuiseries et le bardage sont-ils réalisés en bois :  oui  non

Si oui, veuillez indiquer une estimation du pourcentage de bois mis en œuvre dans le bardage : \_\_\_\_\_%

- (1) case à cocher en cas d'auto-construction  
 (2) limités à 10% du montant global des travaux concernés  
 (3) le poste gestion des effluents comprend uniquement les réseaux d'effluents, les pompes, la clôture, le stockage et les systèmes de traitement  
 (4) évalués à partir de la somme hors taxes des coûts des matériaux nécessaires aux travaux dans la limite de 50%

## b) Bâtiment pour les élevages avicole, cunicole, équin (hors BOC):

Veuillez indiquer le montant global de votre projet pour ces élevages : \_\_\_\_\_ euros

	Logement des animaux (3)		Gestion des effluents (3)		Salle de traite / Laiterie		Autres constructions		Nom des entreprises correspondant aux devis
	(1)	Montant HT (€)	Montant HT (€)		(1)	Montant HT (€)	(1)	Montant HT (€)	
Réseaux divers	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Terrassements, fondations	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Gros œuvre, maçonnerie, bardage	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Aménagements extérieurs (hors voiries)	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Matériels et équipements fixes	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
Couverture, charpente, fosse ou fumière non reliée à une fosse									
Electricité, plomberie									
(2) Prestation de conception et de maîtrise d'œuvre, diagnostics éventuels									
(4) En cas d'auto-construction, main-d'œuvre de l'éleveur									
Total									

**Éléments réalisés en bois** : La structure porteuse, la charpente, les menuiseries et le bardage sont-ils réalisés en bois :  oui  non

Si oui, veuillez indiquer une estimation du pourcentage de bois mis en œuvre dans le bardage : \_\_\_\_\_%

- (1) case à cocher en cas d'auto-construction
- (2) limités à 10% du montant global des travaux concernés
- (3) le poste gestion des effluents comprend uniquement les réseaux d'effluents, les pompes, la clôture, le stockage et les systèmes de traitement
- (4) évalués à partir de la somme hors taxes des coûts des matériaux nécessaires aux travaux dans la limite de 50%



## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**Je demande (nous demandons)** à bénéficier des aides PMBE :

**Je m'engage (nous nous engageons) :**

à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant la date de la décision éventuelle d'attribution de la subvention

**Je déclare (nous déclarons) et atteste (attestons) sur l'honneur :**

- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande sur le même projet et les mêmes investissements,
- avoir pris connaissance des points de contrôle, des règles de versement des aides et des sanctions encourues en cas de non-respect de ces points.
- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement.
- être à jour de mes cotisations sociales et fiscales (y compris redevance émise par l'Agence de l'eau),
- n'avoir fait l'objet d'aucun procès-verbal dressé dans l'année civile qui précède la date de dépôt de ma demande au titre des points de contrôle des normes minimales attachées à l'investissement aidé,
- le cas échéant, avoir obtenu de la part du propriétaire du terrain sur lequel la ou les implantations sont projetées, l'autorisation de réaliser ces aménagements (travaux exécutés sur le site de l'exploitation) en application de l'article L 411-73 du code rural,
- respecter les conditions d'âge au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de dépôt de ma demande (au moins 18 ans et moins de 60 ans),
- le cas échéant, que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social,
- respecter les normes minimales attachées à mon projet (vous reporter à la notice d'information),
- ne pas avoir obtenu d'aide dans le cadre du PMBE au titre de l'actuelle programmation 2007-2013,
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide sera sélectionnée par appel à candidature et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis régionalement et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- avoir pris connaissance que ma demande sera rejetée en l'absence de réponse de l'autorité compétente au-delà du délai de six mois à compter de la date de l'accusé de réception de mon dossier complet à laquelle mon dossier est réputé complet/de l'accusé de réception de mon dossier complet,
- avoir effectué l'état des lieux de l'exploitation permettant de déterminer si je dois joindre à ma demande une expertise de dimensionnement avant et/ou après réalisation de mes investissements,

**Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années,
- à fournir l'attestation et la conclusion du diagnostic énergétique au guichet unique,
- à informer le guichet unique de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, de mon(notre) projet ou de mes (nos) engagements ;
- à faire intervenir des entreprises qualifiées pour les travaux d'électricité lié au volet énergie,
- à me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aides nationales et européennes,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits - nationaux ou européens -, en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » ;
- à apposer sur mon bâtiment une plaque explicative lorsque l'action menée implique un investissement d'un montant total supérieur à 50 000 euros, à installer un panneau sur les sites des infrastructures dont le coût total dépasse 500 000 euros. Cette plaque explicative / ce panneau comprennent : le logo européen, la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales », ainsi qu'une description du projet. Ces éléments relatifs à la publicité de la participation européenne doivent occuper 25 % de la plaque ;
- à poursuivre mon (notre) activité agricole au sens de l'article L311-1 du Code rural et tout particulièrement mon (notre) activité d'élevage ayant bénéficié de l'aide pendant une période de cinq années à compter de la date de signature de la décision d'octroi de la subvention ;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les constructions ayant bénéficié des aides ainsi que le cheptel correspondant pendant une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la décision d'octroi de la subvention, et en outre dans le cas du volet énergétique les constructions, les équipements et les aménagements subventionnés,
- à respecter les normes minimales dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux attachées à l'investissement objet de l'aide,

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** que, conformément au règlement communautaire n°259/2008, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER dans le cadre du programme de développement rural hexagonal, l'intitulé des actions et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).



## Etat des lieux – JA

(JA depuis moins de 3 ans si la date de RJA est postérieure le 31/12/2006 ou depuis moins de 5 ans si la date de RJA est antérieure au 31/12/2006)

Ce délai de grâce court à partir de la date d'installation inscrite sur le CJA

### Situation de l'exploitation en matière de gestion des effluents d'élevage

(réalisé par l'éleveur, en lien avec la demande de subvention PMBE)

Ce document « état des lieux » vous aidera à déterminer les pièces à fournir au guichet unique pour la gestion des effluents des élevages de votre exploitation en ce qui concerne la justification du dimensionnement des ouvrages de stockage ou de traitement des déjections, avant et / ou après la réalisation de votre nouveau projet de construction / aménagement de bâtiment. Les conclusions de cet état des lieux sont à reporter dans le formulaire de demande de subvention PMBE (Page3 point d1).

En parallèle, vous devez pouvoir pour toutes vos parcelles situées en zone vulnérable être en mesure de présenter votre plan prévisionnel de fumure, votre cahier d'épandage où vos pratiques sont enregistrées et respecter le seuil de 170 kg d'azote par ha de votre Surface Potentiellement Epandable (SPE).

#### ■ Ai-je besoin de vérifier les capacités de stockage AVANT réalisation de mon projet PMBE ?

**b1)** Votre exploitation a bénéficié d'une vérification du dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections:

oui, dans un dossier PMPOA

*passez à la question **b2***

non.

*passez à la question **b3***

**b2)** Les travaux de mise aux normes qui étaient prévus dans ce dossier (PMPOA) sont réceptionnés (ou bien il n'y avait pas de travaux et le dossier administratif est soldé)

oui,

*passez à la question **b4***

non = Pas d'EXPERTISE nécessaire sur la situation avant projet.

⇒ une expertise existe sur votre situation avant projet dans le cadre d'un dossier de demande d'aide antérieur.

*passez à la question **b5***

**b3)** Votre élevage relève du régime d'autorisation des ICPE et vous disposez d'un arrêté d'autorisation qui couvre l'ensemble des activités d'élevage de votre exploitation

oui,

⇒ une expertise existe sur votre situation dans le cadre d'un dossier ICPE autorisation.

*passez à la question **b4***

non.

*passez à la question **b7***

**b4)** Depuis la date de réception du solde de subvention (dossier PMPOA), ou depuis la date de l'arrêté d'autorisation, l'exploitation a connu au moins une des trois modifications suivantes :

- ♦ augmentation d'effectif d'animaux de plus de 20% par rapport aux effectifs retenus pour le dimensionnement des ouvrages de stockage / traitement des déjections du dossier PMPOA ou étude d'impact,
- ♦ ou changement de régime réglementaire (RSD → IC déclaration → IC autorisation),
- ♦ ou modification du fonctionnement de certains bâtiments d'élevage et/ou de leurs annexes (concernant le mode de logement, les catégories d'animaux, le paillage).

oui = L'expertise existante ne correspond plus à la situation actuelle. Vous devez réaliser une EXPERTISE du dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur votre exploitation APRES projet.

⇒ une expertise est à réaliser sur la situation après travaux.

*reportez cette information dans le tableau page 12. Le questionnaire est terminé*

non.

*passez à la question **b6***

#### ■ Ai-je besoin de vérifier les capacités de stockage APRES réalisation de mon projet PMBE ?

**b5)** Votre projet de construction/aménagement de bâtiment fait partie d'un projet global décrit dans un dossier PMPOA:

oui = Pas d'EXPERTISE nécessaire sur la situation après projet ⇒ Les situations avant et après projet sont les mêmes.

*reportez cette information dans le tableau page 12. Le questionnaire est terminé*

non.

*passez à la question **b6***

**b6)** Votre projet, comporte des ouvrages de stockage des déjections ou de traitement des effluents (création ou adaptation d'existant) ou vous apportez des modifications à votre système d'exploitation ayant pour conséquence une modification dans la nature des effluents.

oui = L'expertise existante ne correspond plus à la situation actuelle. Vous devez réaliser une EXPERTISE du dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur votre exploitation APRES projet.

⇒ une expertise est à réaliser sur la situation après travaux.

*reportez cette information dans le tableau page 12. Le questionnaire est terminé*

non = Pas d'EXPERTISE nécessaire sur la situation après projet

⇒ une expertise sur la situation avant projet a été réalisée.

*reportez cette information dans le tableau page 12. Le questionnaire est terminé*

**b7)** Après la réalisation du projet, votre exploitation dans son ensemble générera des effluents liquides (purin, lisier, eaux salle de traite (nettoyage machine + quais), eaux souillées sur aires d'exercices extérieures, jus de silo, lactosérum, effluents d'atelier de transformation) :

oui = Vous devez réaliser une EXPERTISE du dimensionnement des ouvrages de stockage des déjections qui existeront sur votre exploitation APRES projet.

⇒ une expertise est à réaliser sur la situation après travaux.

*reportez cette information dans le tableau page 12. Le questionnaire est terminé*

non = Pas d'EXPERTISE nécessaire sur la situation après projet

⇒ votre système d'exploitation ne nécessite pas d'ouvrage de stockage.

*reportez cette information dans le tableau page 12. Le questionnaire est terminé*

## CONCLUSION

Au vu des réponses que vous avez apportées, complétez la partie suivante. Elle indique si votre dossier de demande de subvention au titre du PMBE doit ou non être accompagné d'une expertise du dimensionnement des ouvrages de stockage / traitement des déjections, sur la situation après projet.

**Nota : les mentions portées dans les deux dernières colonnes sont à reporter dans le formulaire de demande d'aide au titre du PMBE respectivement dans le cadre « situation de votre exploitation au regard des normes réglementaires » point d1, et « pièces justificatives à joindre à l'appui de votre demande ».**

Votre situation <b>après projet</b> est la suivante (voir cases cochées et surlignées dans le questionnaire)	Expertise à joindre	Nature de la pièce justificative
<input type="checkbox"/> une expertise est à réaliser sur la situation après travaux	OUI	A joindre
<input type="checkbox"/> votre système d'exploitation ne nécessite pas d'ouvrage de stockage	non	Sans objet
<input type="checkbox"/> Les expertises avant projet et après projet sont identiques - l'expertise existe sur votre situation actuelle dans le cadre d'un dossier de demande d'aide antérieur - dossier PMPOA	non	Déjà fournie
- l'expertise existe sur votre situation actuelle dans le cadre d'un dossier ICPE	non	Déjà fournie